

## Préservation

# QUAND LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES MENACENT LA FORÊT

Dans un contexte de développement de nouvelles sources de production d'énergies renouvelables, la création de parcs photovoltaïques a généré de multiples défrichements, au sujet desquels le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest tire la sonnette d'alarme.

Le journal Sud-Ouest se fait régulièrement l'écho de nombreux défrichements au profit du photovoltaïque. Une situation qui ne manque pas d'inquiéter les sylviculteurs. Dernier exemple en date, une centrale prévue dans le Lot-et-Garonne de 1 491 hectares de panneaux solaires sur les communes d'Allons, Boussès, Sauméjan et Pompogne. Cette infrastructure devrait produire 931 mégawatts et entraînera un défrichement d'au moins 300 hectares de forêt.

Ce n'est pas la seule méga centrale que l'on trouve sur notre massif. Celle de Cestas a été inaugurée en 2015 (161 hectares de forêt défrichée) et celle de Losse en 2011 (300 hectares de défrichement). En parallèle, essaime sur le massif un certain nombre de petites centrales presque dans chaque commune, ayant chacune une superficie de 20 à 63 hectares.

Un rythme qui conduit la Gironde à abriter 42 centrales pour une capacité de production de 700 000 kilowatts. Le Département des Landes est, lui, à 500 000 kilowatts de production. Une situation qui ne peut que nous inquiéter au moment même où EDF veut aller plus loin. L'entreprise vient d'annoncer un plan pour installer 30 000 hectares de panneaux solaires supplémentaires d'ici 2030 en France.

### QUID DES POUVOIRS PUBLICS ?

Au-delà des objectifs que se fixe EDF, les pouvoirs publics ne sont pas en reste en ayant pour but l'augmentation des

parcs photovoltaïques. En effet, au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, ils ont pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation d'énergie finale en 2021.

Pour être rentables, ces installations photovoltaïques doivent se faire sur des terrains dont le foncier est peu cher. Dans un contexte où, entre les années 2000 et 2016, la forêt en Aquitaine a été défrichée de 1 300 à 1 500 hectares par année, on ne peut que s'inquiéter pour la pérennité de notre forêt.

Face à ce danger et à l'augmentation de la consommation du foncier forestier, le SSSO a demandé que soit intégré dans le SRADDET, futur schéma d'aménagement régional qui s'opposera aux documents d'urbanisme locaux, le fait que l'on évite le mitage et la consommation foncière au sein du réservoir de biodiversité que sont les forêts des Landes de Gascogne et les autres massifs forestiers, en priorisant les parcs photovoltaïques sur les terrains déjà artificialisés.

De plus, les pouvoirs publics doivent également arbitrer à l'heure où les industriels du bois indiquent manquer de ressource. Ce ne sont pas les défrichements qui vont pérenniser l'approvisionnement des usines en bois ! Il y a urgence, en effet, lorsque l'on voit dans le schéma suivant que les pouvoirs publics souhaitent en Nouvelle-Aquitaine multiplier par six la puissance installée, pour passer de 1 734 mégawatts en 2016 à 6 850 mégawatts en 2023.

